



# ACCES A LA QUALIFICATION POUR ACCEDER AU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'HYPERBARIE

21/03/2021

## L'objectif final de la formation

Permettre à du personnel ne disposant d'aucun niveau de plongée (ou d'un niveau 1 ou 2 FFESSM ou équivalent) d'accéder à des formations au Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie mention A (travaux subaquatiques) ou mention B (Interventions subaquatique).

### PUBLIC

Toutes personnes ne disposant pas d'un niveau 3 de la FFESSM ou équivalent désirant accéder à une formation en Mention A ou B et répondant aux pré requis suivants :

### PRE

Être âgé d'au moins 18 ans

Disposer d'une aptitude médicale à l'hyperbarie de la classe et de la mention hyperbare souhaitée (A ou B) datant de moins d'un an.

Parler, écrire et comprendre la langue de la formation (français)

### DUREE

35 H soit 1 semaine pour accéder à un classe 0 mention B

105h soit 3 semaines pour accéder à un classe 1B ou classe 2A

### MOYENS

#### PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Séances de formation en salle (théorie) et en milieu naturel (pratique)

Salles de cours équipées d'audio-visuel

Documentation remise au stagiaire (support de cours)

Documentation à disposition des stagiaires :

Manuel de sécurité hyperbare fiche de sécurité, notice de poste,  
procédure de Décompression

Navire support d'intervention

Matériel de plongée autonome, matériel de secours et EPI

Un instructeur pour 3 stagiaires pour les séances pratiques.

## CONTEN

La Formation à la sécurité va permettre au stagiaire :

- \*de maîtriser les bases théoriques liées aux risques hyperbares
- \*d'intégrer le risque hyperbare dans la démarche générale de prévention des risques Professionnels
- \*d'organiser et réaliser des opérations hyperbares en sécurité.

THEMATIQUES	
THEMATIQUE 1-Connaissances théoriques liées à l'activité plongée	Théorie Salle de cours
THEMATIQUE 2-Matériels et équipements	Théorie et pratique
THEMATIQUE 3-Organisation d'une plongée	Théorie et pratique
THEMATIQUE 4-Les différentes procédures de plongée	Théorie et pratique
THEMATIQUE 5-Maitrise des procédures d'interventions jusqu'à 40m	Pratique milieu naturel

## EVALUATIONS

INITIALE : évaluation du niveau scolaire et aquaticité le 1erjour  
CONTINUE pour la pratique durant le stage (mise en situation)

FINALE : QCM théorique. En cas d'échec un deuxième QCM est proposé le lendemain.  
En cas d'échecs répétés (3 échecs) le stagiaire est invité à se présenter ultérieurement à une nouvelle formation.

## A L'ISSUE

Remise au stagiaire de : Son livret individuel , Son attestation de formation

## MODALITES ADMINISTRATIVES

### Votre Inscription :

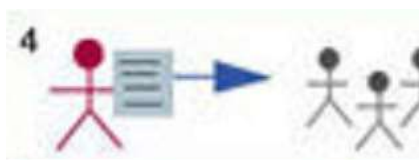
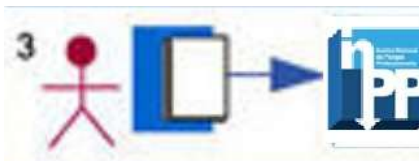
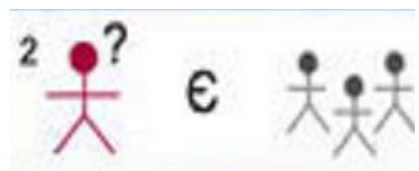
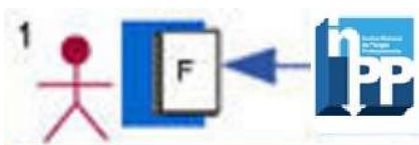
Etape 1 : Etablissement du dossier d'inscription : (constitué d'une fiche administrative et des pièces jointes qui vous auront été demandées), le téléchargement de cette fiche administrative est proposé dans la page web spécifique du stage que vous avez choisi. Elle peut être obtenue sur simple demande de votre part à l'adresse [formation@inpp.org](mailto:formation@inpp.org)

Etape 2 : Recherche de financement :  
Effectuez une recherche de financement de votre stage auprès d'un organisme d'aide à formation. Nous pouvons vous y aider :  
tel 04 96 14 09 44

Etape 3 : Envoi du dossier à l'I.N.P.P.

I.N.P.P – Département Formations  
BP 157 – 13267 Marseille cedex 08 – FRANCE

Etape 4 : Dépôt du dossier de financement





#### Etape 5 : Convocation :

L'I.N.P.P. vous adresse une convocation avec une date limite à laquelle vous devez fournir

- l'accord de votre organisme de financement, ou verser 30% d'acompte si vous financez vous-même votre stage),
- votre certificat d'aptitude médicale à l'hyperbarie,
- tout autre document manquant demandé par l'I.N.P.P. indiqué sur la fiche d'inscription que vous aurez téléchargé ou qui vous aura été adressé par le département formation



#### Etape 6 : Entrée en stage 😊

En cas de difficulté ou pour tout renseignement contactez le bureau par mail sur [formation@inpp.org](mailto:formation@inpp.org), ou par téléphone au 04 96 14 09 44 entre 8h et 16h pour tout renseignement.

#### **Le délai d'accès au stage, est fonction :**

- Des délais administratifs des financements dont vous êtes susceptible de bénéficier / renseignements disponibles au bureau formation 04 96 14 09 44.

Du taux de remplissage du stage, l'effectif maximum étant de 12 stagiaires ; le paiement de l'acompte puis l'ordre d'inscription donnent la priorité du choix des dates.

***Compte tenu de ces éléments, le délai moyen d'accès à ce stage est de 4 mois (délai indicatif et non contractuel).***

**Tarif :** les tarifs de tous nos stages sont disponibles sur la plaquette de notre site, réactualisée tous les ans. <http://inpp.org/wp-content/uploads/2021/02/plaquette-inpp-2021.pdf>

**En cas d'arrêt de stage** pour raison médicale le stagiaire est reporté à une date ultérieure, et reprendra son stage au stade où il s'est arrêté, si le délai est inférieur à un an. Au-delà d'une année la formation de l'intéressé devra être intégralement recommencée.

**Accessibilité :** vous êtes en situation de handicap, et vous vous interrogez sur nos conditions d'accueil adaptables à votre handicap. Compte tenu des prérequis médicaux, et de la spécificité de cette formation, contactez notre « référent handicap », le docteur Marc Borgnetta au 04 96 14 09 61.